

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

---

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL235

présenté par

Mme Vichnievsky, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge et  
M. Latombe

-----

### ARTICLE 11

I. – Substituer aux alinéas 3 et 4 l’alinéa suivant :

« a) À la fin du 2°, les mots : « , pour un motif incompatible avec l’exercice des fonctions » sont supprimés ; ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 5.

III. – En conséquence, substituer aux alinéas 7 et 8 l’alinéa suivant :

« a) À la fin du 2°, les mots : « , pour un motif incompatible avec l’exercice des fonctions » sont supprimés ; ».

IV. – En conséquence, supprimer l’alinéa 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de coordination vise à adapter la rédaction de l’article 11 aux amendements à l’article 10 précédemment présentés.